

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



**UFF EPARGNE SOLIDAIRE**  
ISIN : 990000083439  
**MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF**  
**FONDS D'EPARGNE SALARIALE DE DROIT FRANÇAIS**

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification du FCPE :** Actions de pays de la zone Euro

**Description des objectifs et de la politique d'investissement**

Le FCPE est un fonds nourricier et il est investi à hauteur de 90 % minimum de son actif net en part du fonds maître OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE D. Le reste sera investi en liquidités. Le FCPE a les mêmes caractéristiques que son fonds maître.

L'objectif de gestion du fonds maître est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR. L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

La performance du FCPE sera inférieure à celle du fonds maître notamment en raison de ses propres frais de gestion.

Le Fonds met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Le Fonds est en permanence investi au minimum à 90% en actions de société ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Le portefeuille sera toutefois, en application de la stratégie de gestion, exposé au minimum à 60% aux actions de la zone euro.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Sur OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE, l'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion des sociétés de la catégorie sous surveillance présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best in Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Eurostoxx 50, désigné ci-après par le terme « Univers d'Investissement ». L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Les actifs de OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE sont sélectionnés selon des critères sociaux et sociétaux.

- Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise
- Respect de l'environnement
- Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs
- Le degré de développement gouvernement d'entreprise
- Engagement sociétal de l'entreprise

Ainsi, un bonus sera accordé aux sociétés figurant dans le premier quartile ICB2 sur le pilier « Social » leur permettant de se positionner sur une catégorie ISR supérieure, à l'exception toutefois des entreprises catégorisées sous surveillance.

Enfin, entre 5% et 10% des actifs de OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE sont investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Une présentation détaillée du processus d'analyse extra-financière et d'intégration des évaluations est disponible dans le Code de transparence présent sur le site internet de la Société de Gestion [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr).

Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français ou étranger et/ou de gré à gré).

Le Fonds pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Eurostoxx 50. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change. En effet, le Fonds n'intervient pas sur ces instruments à des fins de surexposition.

**Indicateur de référence**

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice l'Eurostoxx 50. Cet indice calculé dividendes réinvestis est composé des 50 plus grandes et plus liquides capitalisations de la zone euro. Des informations sur cet indice sont disponibles dans la presse financière et sur [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

**Modalités de souscription-rachat**

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du teneur de comptes Amundi Tenue de Comptes - 26956 Valence Cedex 9. Les instructions des salariés souscriptions/rachats, arbitrages d'un fonds à l'autre doivent être directement transmises à Amundi Tenue de Comptes.

L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12:00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

La valeur liquidative est calculée chaque mardi ou le jour ouvré précédent si le mardi est un jour férié.

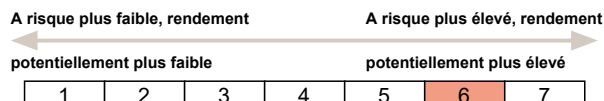
Ce FCPE capitalise ses sommes distribuables.

**Autres informations**

La performance du FCPE résulte de l'évolution de la valeur des parts du FCP maître.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



**Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites**

- Le FCPE se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité inhérente à sa politique d'investissement. L'indicateur de risque de le FCPE reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCPE ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Risques importants pour le FCPE non intégralement pris en compte dans cet indicateur**

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme** : L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître, dans lequel est investi votre FCPE, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCPE, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : [www.amundi-tc.com](http://www.amundi-tc.com)

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4.00% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.89% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

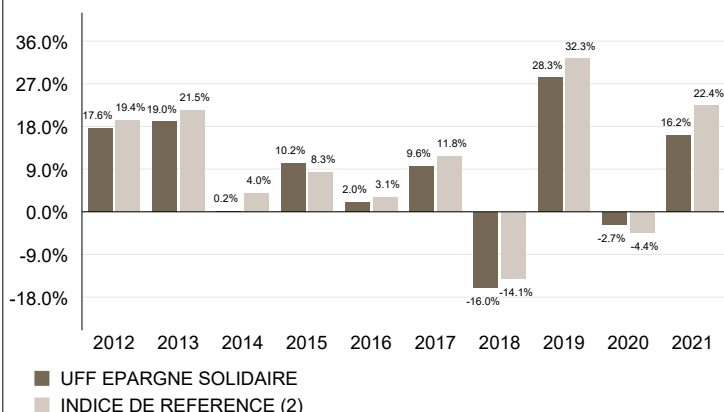
### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet FCPE, disponible sur le site internet [www.amundi-tc.com](http://www.amundi-tc.com)

## Performances passées



Le fonds a été créé le 14 mars 2003.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le 27/06/2014, la Société MACIF GESTION (Gestionnaire Financier du Fonds Maître) a été absorbée par OFI ASSET MANAGEMENT.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'Indice de référence est l'EURO STOXX 50 dividendes réinvestis.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** Caceis Bank

**Teneur de compte :** Amundi Tenue de Comptes

**Forme juridique :**

Le FCPE est régi par les dispositions de l'article L.214-165 du Code Monétaire et Financier et à ce titre est investi à plus d'un tiers de son actif net en titres de l'entreprise ou d'une entreprise liée au sens de l'article L.3344-1 al.2 du Code du travail.

**Conseil de surveillance :**

Organe de contrôle et de décision, il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion, des comptes annuels du fonds, de la gestion financière, administrative et comptable et pour l'adoption de son rapport annuel. Il est composé d'une part, de représentants des salariés, désignés par le comité d'entreprise et d'autre part, de représentants de l'entreprise désignés par la direction de l'entreprise.

**Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCPE peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCPE. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCPE peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCPE:**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

**Union Financière de France Banque** - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France  
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - [www.uff.net](http://www.uff.net)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible sur le site Internet : [www.amundi-tc.com](http://www.amundi-tc.com).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 juillet 2022.

Ce FCPE est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

*Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS*